

Nombre de membres :

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 21
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 1

DEL 2025_084

Date de convocation :

le 17 septembre 2025

Date d'affichage :

le 17 septembre 2025

*Fait à Aigondigné,
Le 24 septembre 2025
Ont signé au registre tous
les membres présents.
Pour extrait conforme*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : ZAPATA Laurie par LECULLIER Lysiane, HIPEAU Gaëlle par ROUXEL Patricia, TROCHON Patrick par THIBAUT Evelyne.

Absents : AIMON Céline

Secrétaire de séance : Olivier MARTINEZ

Délibération 2025_084 : AFFAIRES FONCIERES / URBANISME

**Objet : ATTRIBUTION DE NOM DE LA VOIE COMMUNALE N°7 AU LIEU-DIT
CHARCOGNÉ À MOUGON**

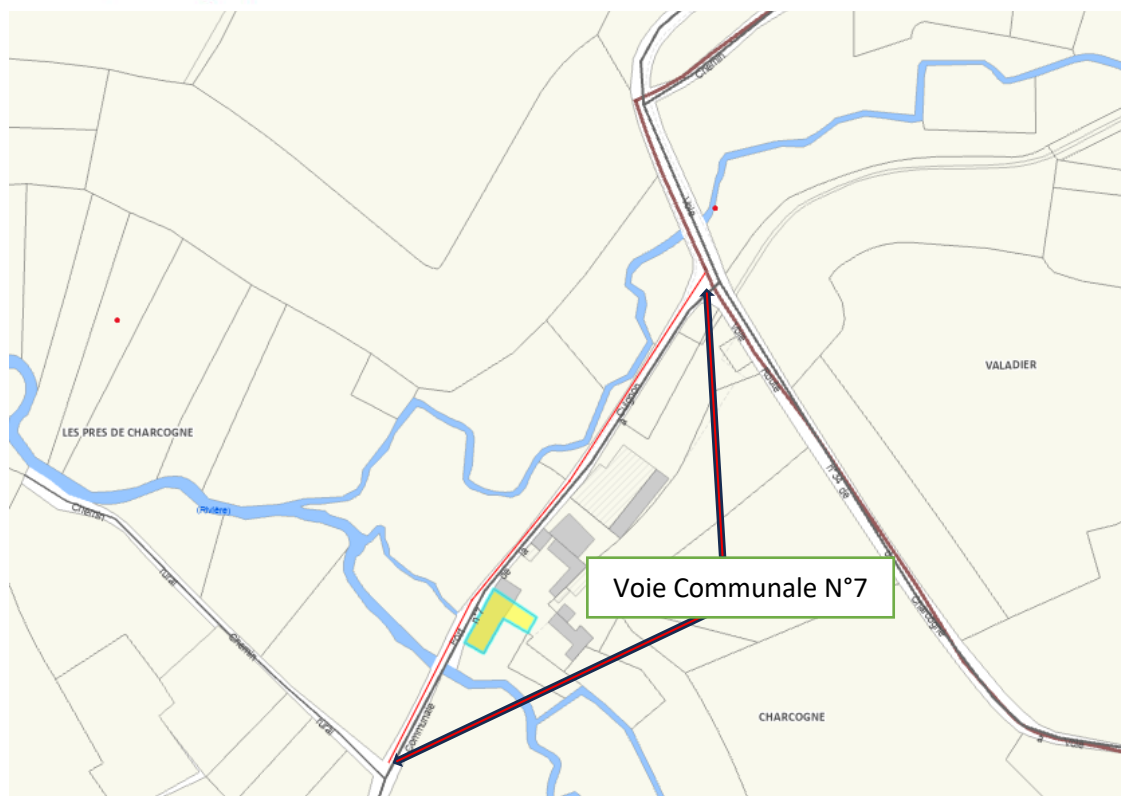
Madame Le Maire expose qu'il s'agit de nommer la voie communale n°7 existante. Il appartient au Conseil municipal, de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissé au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en l'application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics, de secours ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé au Conseil municipal de nommer la voie suivante au lieu-dit « Charcogné » à Mougon :

- Partant du chemin rural à l'abord des « Prés de Charcogné » à la voie communale n°66 « route de Charcogné » ➤ **rue Camille Claudel**



Proposition de nomination :

Rue Camille Claudel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** la proposition et nomme la voie ci-dessous :
Partant du chemin rural à l'abord des « Prés de Charcogné » à la voie communale n°66 « route de Charcogné »
➤ **Rue Camille Claudel**

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Patricia ROUXEL

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de
Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission

